



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 août 2015
C.28/92 – SIL-ab

Résolution de M. Romain Felli du 3 février 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts intitulée « Libéralisation totale du marché de l'électricité : les services publics grands perdants ? »

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le 3 février 2015, le Conseil communal a adopté la résolution suivante proposée par M. Felli :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité continue de s'opposer à la libéralisation du marché de l'électricité et l'informe des suites de ce dossier, en particulier de ses conséquences pour les Services industriels ».

Réponse de la Municipalité

Comme annoncé dans la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts, la Municipalité a participé à la procédure de consultation fédérale portant sur le projet d'arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité, qui s'est terminée le 22 janvier 2015. Elle a fait savoir son opposition à une libéralisation complète du marché, particulièrement dans le contexte actuel de transition énergétique.

Depuis le dépôt de la résolution Felli, bien qu'aucune décision officielle n'ait été annoncée quant à la suite de la procédure d'ouverture complète du marché de l'électricité, des retards de calendrier ont d'ores et déjà été mentionnés quasi-officiellement à diverses reprises.

La Municipalité tiendra votre Conseil informé de l'évolution de ce dossier important.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

Le secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch